

**DECISION N°DC 44/2023**

**Attribution du marché n°23.010 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la délégation de service public relative au réseau de chaleur du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L. 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'avis initial d'appel public à la concurrence envoyé le 26 avril 2019 et paru dans le Parisien.fr annonce n°958091 du 07 août 2023, et sur la plateforme dématérialisée [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 07 août 2023,

**Vu** l'offre remise par la société *CFERM INGENIERIE*, sise 1 rue de Turbigo, 75001 Paris,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du contrôle de l'exécution de la délégation de service public concernant son réseau de chaleur,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'attribuer le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la délégation de service public relative au réseau de chaleur du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société *CFERM INGENIERIE*, sise 1 rue de Turbigo, 75001 Paris

L'accord-cadre a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle du délégataire qui exploite le réseau de chaleur du SIOM de la Vallée de Chevreuse (délégation par concession). Le Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) souhaite recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission de contrôle porte sur les aspects techniques, environnementaux, réglementaires, contractuels, financiers, économiques et comptables.

Il se décompose en trois missions telles que décrites à l'article 3 du présent CCTP :

- 1/ Réalisation d'un audit technico/économique de la DSP
- 2/ Mise à jour du schéma directeur du réseau de chaleur et accompagnement sur les projets d'extension
- 3/ Suivi et contrôle de la DSP

**ARTICLE 2 :**

Une seule offre a été reçue. Elle a été jugée recevable. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	<b>CFERM INGENIERIE</b>

En conséquence, le marché est attribué à la société *CFERM INGENIERIE*, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent accord-cadre est à prix mixtes :

- Il est à montant forfaitaire pour la mission de suivi et contrôle du délégataire, pour la réalisation d'un audit technico/économique de la DSP et pour la mise à jour du schéma directeur, détaillés dans la DPGF.
- Il est à prix unitaires et à bons de commande, en application de l'article R 2362-8 du code de la commande publique, pour les prestations d'accompagnement sur les projets d'extension et pour les prestations ponctuelles supplémentaires conformément aux prix indiqués au bordereau de prix unitaires (BPU).

S'agissant des prestations à bons de commande, les minimum et maximum annuels sont déterminés en montants, comme suit :

- montant minimum : 0 € HT
- montant maximum : 15 000 € HT

A titre d'information, le montant forfaitaire pour :

- La réalisation de l'audit technico-économique s'élève à 29 000 € HT, soit 34 800 € TTC,
- La mise à jour du schéma directeur du réseau de chaleur s'élève à 20 210 € HT, soit 24 252 € TTC,
- Le suivi et le contrôle de la DSP s'élève à 23 310 € HT, soit 27 972 € TTC par an.

Les tarifs journaliers de chaque intervenant sont les suivants :

- Pour un chef de projet, de 810 € HT la journée et de 405 € HT la demi-journée,
- Pour un ingénieur, de 630 € HT la journée et de 315 € HT la demi-journée,
- Pour un technicien, de 530 € HT la journée et de 265 € HT la demi-journée,
- Pour un expert juridique ou financier, de 850 € HT la journée et de 400 € HT la demi-journée.

### **ARTICLE 4 :**

Le marché est conclu pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2023. Il pourra être reconduit d'année en année au 1er janvier de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de la date de notification.

### **ARTICLE 5 :**

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

### **ARTICLE 6 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

14 NOV. 2023

Villejust, le

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : 14 NOV. 2023  
Affichée le : 14 NOV. 2023

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC44_2023
Date de la décision:	2023-11-14 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché n°23.010 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la délégation de service public relative au réseau de chaleur du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20231114-DC44_2023-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20231114-DC44_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	1011
<i>nom original:</i>		
dc 44 23.pdf	application/pdf	375071
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20231114-DC44_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	375071

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	14 novembre 2023 à 15h47min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 novembre 2023 à 15h50min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 novembre 2023 à 15h50min19s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	14 novembre 2023 à 15h55min23s	Recu par le MIAT le 2023-11-14